

4 Certificat d'autorisation

CONTACT

RAISON SOCIALE

ADRESSE

COURRIEL

WEB

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

Type d'entreprise :  Propriétaire unique / Non constituée en société  
 Corporation

DIRIGEANTS, ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

NOM

POSTE

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LES SERVICES PROFESSIONNELS FOURNIS, LES DOMAINES DE SPÉCIALISATION

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Selon paragraphe 11.6 des règlements administratifs de l'AIGNB un détenteur d'un certificat d'autorisation est tenu de détenir une police d'assurance les garantissant contre des réclamations résultant d'erreurs ou d'omissions de leur part.

**Preuve d'assurance de responsabilité professionnelle DOIT ACCOMPAGNER ce formulaire de demande.**

**NOM complet et discipline de tous les ingénieurs et les géoscientifiques qui seront chargés de travaux techniques réalisés au Nouveau-Brunswick par votre société. Doivent être membres de l'AIGNB ou détenir un permis de cette dernière.**

NOM

DISCIPLINE

.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**PROJETS NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EMPLACEMENT**

i) .....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**DÉCLARATIONS ET ATTESTATION**

J'atteste que tous les renseignements fournis aux présentes sont véridiques et exacts ET que la preuve d'assurance de responsabilité professionnelle est ci-jointe.

SIGNATAIRE AUTORISÉ

.....  
NOM COMPLET EN SCRIPT

.....  
TITLE

.....  
SIGNATURE

.....  
DATE

***Nota : Le Registraire doit être avisé par écrit de tout changement aux renseignements inscrits sur ce formulaire et ce, dans les trente (30) jours suivant la date d'effet du changement.***

BOE ..... ADMISSIONS ..... CONSEIL .....

**Modalités de paiement :**

- Carte de crédit - 506-458-8083 | 1-888-458-8083

- Virement Interac - finances@apegnb.com

- Service bancaires en ligne personnalisés (bénéficiaire : AIGNB ou Assoc....)

- Chèque/mandat (à l'ordre de l'AIGNB)

*Pour les demandes soumises après le 1er Octobre, les cotisations seront reportés à l'année civile suivante.***FRAIS D'APPLICATION**

*	<b>Frais d'évaluation (si le baccalauréat a été obtenu à l'extérieur du Canada)</b>	Frais d'évaluation	150.00
			TVH 15% #108071838 22.50
			<b>172.50 \$</b>
1	<b>Membre stagiaire</b>	Frais d'application	100.00
		Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *	
			TVH 15% #108071838 15.00
		* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la renonciation de la cotisation sera reportée à l'année civile suivante.	<b>115.00 \$</b>
2	<b>Membre/titulaire de permis (première demande d'obtention de l'agrément professionnel)</b>	Frais d'application	300.00
		Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *	300.00
		Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique	40.00
		sub-total	640.00
		TVH 15% #108071838	96.00
		* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.	<b>736.00 \$</b>
3	<b>Membre/titulaire de permis (inscrit auprès d'un autre organisme canadien de réglementation en génie ou en sciences de la Terre)</b>	Frais d'application	150.00
		Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *	300.00
		Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique	40.00
		sub-total	490.00
		TVH 15% #108071838	73.50
		* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.	<b>563.50 \$</b>
<b>Réadmission (veuillez communiquer avec l'Association pour plus d'informations)</b>			
4	<b>Certificat d'autorisation</b>	Frais d'application	300.00
		Cotisation pour l'année d'inscription (janvier - décembre) *	375.00
		sub-total	675.00
		TVH 15% #108071838	101.25
		* Pour les demandes soumises après le 1er octobre, la cotisation sera reporté à l'année civile suivante.	<b>776.25 \$</b>

**FRAIS DIVERS**

	<b>Inscription professionnel(le) double</b>	Frais d'application	300.00
		Sceau d'ingénieur ou de géoscientifique	40.00
		sub-total	340.00
		TVH 15% #108071838	51.00
			<b>391.00 \$</b>
	<b>Frais d'examen</b>		230.00
		TVH 15% #108071838	34.50
			<b>264.50 \$</b>
	<b>Manuel - l'examen sur l'exercice de la profession - Practice &amp; Ethics</b>		115.00
		TVH 15% #108071838	17.25
			<b>132.25 \$</b>
	<b>Manuel - l'examen sur l'exercice de la profession - Law for Professionals</b>		115.00
		TVH 15% #108071838	17.25
			<b>132.25 \$</b>
	<b>Sceau / certificat de rechange</b>		40.00
		TVH 15% #108071838	6.00
			<b>46.00 \$</b>